



Le Crotoy Préservé et Authentique

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

COMMUNIQUE DE LCPA SUR LE CENTRE CONCHYLICOLE – 24 octobre 2017

Nous vous communiquons les informations transmises par la Sous-Préfecture lors d'une réunion qui s'est tenue à la Mairie du Crotoy avec le cabinet d'étude en charge du dossier relatif aux odeurs et à la pollution du centre conchylicole.

Le cabinet d'études réalise actuellement la première phase de l'étude dite "diagnostic" qui par nature, n'est pas destinée à établir de solution pérenne à ce stade. Ce n'est qu'au cours d'une seconde phase dite « préconisations » que le bureau d'études proposera des solutions au Syndicat Mixte Baie de Somme (SMBS) qui choisira la solution à mettre en œuvre. Il a été toutefois précisé que la/les solutions seront longues à mettre en place.

Il ressort 2 points importants de cette réunion :

1) D'une part, concernant la présence de bactéries Escherichia coli ('E. Coli) et d'entérocoques, le cabinet d'étude valide l'analyse faite dans la présentation de LCPA à M. le Sous-Préfet en mai 2017. Comme nous l'avons écrit dans cette présentation, il s'agirait bien d'une pollution extérieure au centre conchylicole.

La Mairie qui est très concernée par le réseau d'assainissement du secteur, a fait procéder à la vérification des réseaux. A priori, aucun problème n'est constaté. Seulement, comme le cabinet d'étude a constaté qu'il ne pouvait s'agir que d'une pollution externe au centre conchylicole, c'est bien à la commune du Crotoy et à VEOLIA, son délégataire, de trouver l'origine de cette pollution.

2) D'autre part, le cabinet d'étude qui a déjà travaillé sur des problématiques similaires dans des bassins de piscicultures en Bretagne, a évoqué une expérimentation qui a donné des résultats probants dans les piscicultures marines bretonnes : installer des aérateurs dans les fossés. Cette solution qui a le mérite d'être peu coûteuse et rapide à mettre en œuvre, peut diminuer sensiblement les nuisances olfactives pour la prochaine saison de moules.

Cependant, le bureau d'étude rappelle qu'actuellement, son travail porte uniquement sur la phase de "diagnostic", et que cette solution évoquée n'a pas été vérifiée sur le plan technique. A cet effet, un groupe de travail a été mis en place composé du bureau d'étude, de représentants du Syndicat Mixte Baie de Somme et de 3 mytiliculteurs élus par l'ensemble des 14 mytiliculteurs.

Au-delà de cette réunion, LCPA demande de ne pas oublier le traitement de la pollution ! D'ailleurs, nous avons constaté que récemment, des clapets anti-retours ont été posés entre le fossé du centre conchylicole et le fossé de la ville du Crotoy, tout comme l'intervention de l'entreprise « SADE » qui a travaillé avec un camion-grue sur le réseau d'assainissement au niveau des pompes de relevage et des décanteurs.

A noter que la conclusion de la phase « diagnostic » du cabinet d'étude sera faite fin novembre 2017 lors d'une réunion du groupe de travail.

A la suite, LCPA sera invité par M. le Sous-Préfet pour une restitution de cette conclusion.

Le bureau de LCPA